



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. 288 /2015

Berchem-Sainte-Agathe, le 4 juin 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 28.05.2015 – Réponse écrite sur l'interpellation de Monsieur Vincent LURQUIN, Conseiller communal, concernant la Chaussée de Gand

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La raison de cette fouille de Sibelga concernait une intervention suite à une détection de fuite de gaz. L'équipe de première intervention de l'exploitation gaz a procédé à la réparation temporaire pour supprimer la fuite, mais le raccordement gaz de cet immeuble a été identifié comme vétuste et donc devant faire l'objet d'un remplacement par un nouveau branchement.

L'immeuble étant inoccupé, Sibelga a mis du temps à rentrer en contact avec le propriétaire pour obtenir un accès, ce qui explique pourquoi ce chantier a donné l'impression d'être abandonné. Par la suite, il s'est avéré que la cave où se trouvait le raccordement et le compteur était inaccessible (en raison du matériel entreposé). Les travaux ont dû être à nouveau reportés.

Ce chantier sera donc à nouveau rouvert le 10 juin 2015 pour remplacement définitif du raccordement vétuste.

Pour mémoire, Sibelga ne dispose d'aucun pouvoir d'injonction aux propriétaires des immeubles qui ne sont pas accessibles. Tout au plus, ils peuvent sensibiliser ces propriétaires à leurs obligations de laisser en permanence un accès aux raccordements et aux compteurs.

Sur nos injonctions, Sibelga a refermé le chantier et procédé au repavage. Notons également que le Département des Travaux Publics de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe a introduit en date du 20 mai 2015 une procédure pour infraction dans OSIRIS (pour manque d'éclairage, pour manque de propreté, pour manque de sécurisation du chantier et zone de stockage).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,


Joël RIGUELLE